

Crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie

La présente demande de crédit-cadre, dont la portée s'étendra sur les années 2013 à 2017, permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'entretien et à l'adaptation technique et fonctionnelle des installations du Centre sportif de la Blancherie.

1. PRÉAMBULE

Les halles de gymnastique et les piscines du Centre sportif de la Blancherie sont en service depuis le 1^{er} février 1982, le stade depuis le printemps 1986. Ces installations sont utilisées au maximum de leurs possibilités et sont donc très sollicitées. Les montants inscrits annuellement au budget de fonctionnement pour l'entretien courant (Fr. 260'000.- environ y compris les terrains des Prés-Roses) ne sont pas en relation avec l'ampleur et la valeur de ces installations. Ils permettent uniquement de maintenir l'état de fonctionnement, sans pouvoir anticiper sur le remplacement d'éléments désuets ou en fin de vie, ni offrir des conditions de travail et d'utilisation en relation avec les exigences et pratiques actuelles.

Depuis le début des années 2000, divers crédits complémentaires ont été octroyés par les autorités compétentes pour l'entretien, l'adaptation et la mise en valeur des installations : ventilation et traitement de l'eau, toitures, bassins, toboggan, etc. Aujourd'hui, de nouvelles interventions sont devenues urgentes et font l'objet de la présente demande de crédit, en tenant compte des priorités fixées par les Services culture et sports et UETP, en concertation très étroite avec le personnel technique du Centre sportif.

2. DOMAINES D'INTERVENTION

Les travaux inscrits dans le crédit-cadre concernent tous des interventions urgentes, durables et/ou rationnelles :

1) Assainissement d'éléments constructifs

Ces parties de construction se sont dégradées et nécessitent désormais une intervention rapide afin d'éviter des dégâts collatéraux. Il s'agit du remplacement de vitrages défectueux, de la rénovation du crépi des parois de la piscine couverte, de la réfection des joints dans les locaux sanitaires, de la rénovation des sols sportifs et du remplacement des rideaux de séparation des halles de gymnastique.

2) Mise aux normes d'installations techniques

Tous les monoblocs de ventilation ont été remplacés, à l'exception de celui des halles de gymnastique, qui est désormais hors d'usage ; la pose en 2012 au plafond des halles d'un système de chauffage par panneaux rayonnants permet désormais d'installer une ventilation nettement plus efficiente au niveau énergétique. Les capteurs solaires thermiques implantés sur le toit des halles de gymnastique doivent être changés, en tentant d'encore d'améliorer leur rentabilité. Enfin, différentes pompes de circulation et autres installations sanitaires doivent être remplacées.

3) Mesures de sécurité

Il s'agit d'interventions destinées à renforcer les conditions de sécurité pour les bâtiments (serrures des portes avec contrôle d'accès), pour le personnel (élévateur pour les nettoyages, espaces pour les containers afin d'éviter des déplacements dangereux, diverses exigences de l'Association des piscines romandes) et pour les utilisateurs (surélévation d'un poste de surveillance sur le grand bassin extérieur).

4) Améliorations fonctionnelles pour répondre aux besoins de la clientèle

Les installations du Centre sportif, de par les possibilités qu'elles offrent, sont très prisées par diverses sociétés sportives de haut niveau, qui y organisent des manifestations dont l'impact est considérable. Afin de répondre aux exigences de ces locataires, il y a lieu d'installer un réseau

d'accès internet sans câble (WIFI), de rénover l'installation de sonorisation dans le stade, des halles de gymnastique et de la piscine plein air, d'installer des rideaux sur les fenêtres des halles de gymnastique, d'y aménager un local de rangement supplémentaire, de revoir le concept de signalétique de tout le complexe et d'améliorer le revêtement de la place de stationnement des Prés-Roses.

L'installation du toboggan et les nouvelles animations proposées les étés précédents ont débouché sur une augmentation considérable de l'affluence à la piscine plein air ; afin de poursuivre cet effort, une petite buvette supplémentaire sera installée à proximité de la pataugeoire.

Le crédit-cadre sollicité par le présent message portera sur cinq ans. Il est donc envisageable que, en fonction de l'évolution des coûts des prestations et de l'apparition de certains défauts inconnus à ce jour, certaines prévisions mentionnées ci-dessus soient abandonnées au profit d'autres interventions obligatoires et urgentes.

3. COUT DES TRAVAUX

Chaque intervention retenue a été chiffrée par le personnel technique du Centre sportif, par le Service UETP ou en recourant à des devis d'entreprises spécialisées. Les coûts se répartissent de la manière suivante dans les quatre domaines d'intervention :

1) assainissement d'éléments constructifs	Fr. 350'000.-
2) mise aux normes d'installations techniques	Fr. 565'000.-
3) mesures de sécurité	Fr. 250'000.-
4) améliorations fonctionnelles	Fr. 635'000.-
Total	Fr. 1'800'000.-

4. FINANCEMENT

Ce crédit-cadre est prévu au plan financier des investissements 2013. Il s'étendra sur 5 ans, soit jusqu'en 2017. Le montant de Fr. 1'800'000.- sera couvert par voie d'emprunt dont les intérêts et l'amortissement annuels se montent, au maximum, à Fr. 144'000.- (amortissement 5 % + intérêts 3 %).

Des demandes de subventions seront adressées aux organismes susceptibles de participer financièrement à ces travaux (Office cantonal des sports, Service cantonal des transports et de l'énergie, Loterie romande, etc.) et les éventuelles recettes seront portées en déduction de la présente demande. Les charges liées aux investissements pour les piscines (estimation Fr. 700'000.-) seront imputées à la répartition des frais des communes-centre.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Les travaux prévus dans ce crédit-cadre sont nécessaires à la pérennité des installations du Centre sportif de la Blancherie, à une utilisation fonctionnelle et rationnelle des locaux et au maintien de l'attractivité du complexe. Ils ne pourront pas être pris en charge par les budgets de fonctionnement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorables et à l'unanimité de la Commission des sports et de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant. Le préavis de la Commission des finances sera donné oralement lors du plénum.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 27 mai 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission des sports et de la Commission de l'urbanisme et de l'environnement ;
 - le préavis de la Commission des finances qui sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit-cadre 2013-2017 de Fr. 1'800'000.- pour l'entretien et l'adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 juin 2013